



Séparation, pacs, enfants, unique propriétaire

Par Rob12

Bonjour,

Ma situation est un peu compliquée.

Ma compagne avec qui je suis pacsé souhaite se séparer.

Elle est partie chez ses parents avec mes 2 enfants pendant les vacances.

Depuis la rentrée elle est revenue à la maison pour que mon premier puisse faire sa rentrée.(la maison m'appartient).

Les 2 chambres sont dédiées aux enfants, nous devons donc partager le canapé alors que nous sommes séparés.

Cette situation ne va pas pour pouvoir durer...

Aussi elle a des troubles psychiatriques et ne s'occupe pas bien des enfants, je suis très inquiet de devoir la laisser seule avec eux. si elle reste à la maison, je ne peux pas faire de démarche pour engager une nounou car elle s'y oppose.

Elle n'a pas de travail, j'assume toutes les dépenses pour elle et les enfants.elle me demande encore de faire ses déplacements et de lui payer ses cigarettes (en plus d'être nourrie et logée gratuitement)

Pour le moment je continue...en bonne poire que je suis. La situation ne peut pas durer comme ça, je veux pouvoir protéger mes enfants et moi même par la même occasion ..

De plus, aujourd'hui elle m'annonce qu'elle a un nouveau compagnon.

Je suis un peu perdu et ne sait pas par où commencer, quelles démarches entamer et ce que j'ai le droit de faire et ne pas faire...

Puis je lui demander de quitter le domicile? Sachant que je suis l'unique propriétaire.

Comment faire pour avoir la garde des enfants? car pour moi, au vu de ses troubles psychiatriques,ils sont en danger a rester avec elle sans surveillance.

Pouvez vous me guider svp? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour

La première démarche est de rompre le pacs.

Puis de saisir le JAF au sujet des enfants.

C'est urgent si vous les pensez en danger.

Méfiez-vous des accusations, car dans le doute ils pourraient être placés en foyer ou famille d'accueil le temps d'une enquête sociale.

Ensuite vous donnez à votre ex un mois de délai pour se trouver un autre logement.

Par kang74

Bonjour

Dans le contexte , n'hésitez pas , allez voir un avocat .

Attention quant aux dires de troubles psychiatriques : en justice il faut prouver, et le simple fait de prendre un traitement ne fait pas forcément un troubles psychiatrique incompatible avec le fait de pouvoir s'occuper d'enfants .

En effet, vous êtes pacsés,vous lui avez fait non pas un mais des enfants, vous travaillez , cela veut dire donc que depuis bien longtemps vous lui laissez la charge des enfants et que cela ne vous pas inquiété jusqu'ici .

De telles dires peuvent vous revenir tel un boomerang dans la figure, pour dénigrement de l'autre parent .
Visez la GA me parait bien plus légitime .

Par Isadore

Bonjour,

Même avis, voyez un avocat. Jusqu'à présent, vous n'avez jamais laissé les enfants seuls avec elle sans surveillance ? Elle les a emmenés chez ses parents sans vous, il y avait toujours quelqu'un pour la superviser ?

Les parents inquiets pour la sécurité de leurs enfants pile au moment de la séparation, le juge trouve ça suspect. Soit la situation est nouvelle, soit il s'agit de calomnies destinées à nuire à l'autre, soit le parent en question a laissé ses enfants exposés au danger pendant des années sans s'inquiéter.

Si vous allez sur ce terrain, il va falloir expliquer :

- en quoi elle est dangereuse pour les enfants (la majorité des gens ayant des troubles psychiatriques sont inoffensifs)
- ce que vous avez fait pour protéger les enfants depuis que vous avez connaissance de ces troubles.

Vous pouvez embaucher une nounou même si elle s'y oppose. Elle sera en droit de récupérer les enfants, mais vous n'avez pas besoin de son accord pour embaucher quelqu'un.

Voyez rapidement un avocat.

Par Rob12

Bonjour et merci pour vos réponses.

Concernant les enfants, jusque maintenant je fais de mon mieux pour tout concilier. Je travaille très souvent de nuit, pendant ce temps je suis plus rassuré car les enfants dorment. Le matin c'est moi qui dois m'en occuper depuis quelques mois. Je rentre du travail et je dois amener mon fils à l'école, m'occuper de ma fille de 2 ans toute la journée, puis aller chercher mon fils le midi pour le repas, le ramener et aller le rechercher le soir. Les maîtresses ne l'ont quasiment jamais vue sa mère l'année dernière et ne l'ont vu que le jour de la rentrée cette année... Elle dort jusque midi et passe ensuite sa journée dans le canapé. C'est aussi moi qui dois leur donner le bain et les coucher. J'essaye de télétravailler quand je travaille la journée. Quand je dois m'y rendre, c'est arrivé plusieurs fois qu'elle m'appelle pour me dire qu'elle ne pouvait pas se lever et j'ai dû rentrer en urgence plusieurs fois pour les enfants.

Elle ne veut pas se soigner. Elle a été hospitalisée en janvier mais est sortie contre avis médical. J'ai tout fait pour l'aider et ma famille aussi mais elle ne veut pas. Dans le fond je pense que j'espérais que la situation s'améliore car il y avait du mieux de temps en temps, aujourd'hui je me rends compte que j'aurais dû agir avant, mais pas évident de "dénoncer" sa femme et pointer du doigt ses défaillances alors que son moral était déjà au plus bas et qu'elle me disait vouloir mourir...

Aujourd'hui, elle aurait retrouvé quelqu'un (en ligne) et me dit qu'elle va prochainement partir une semaine pour le rencontrer (à 800 km) et que je dois me débrouiller avec les enfants. Elle ne s'en inquiète pas plus que ça..

Quand elle va avec eux chez ses parents, je ne m'inquiète pas vraiment car ce sont eux qui se lèvent le matin pour s'occuper d'eux...

Je suis vraiment démuni. Je ne peux pas imaginer mes enfants seuls avec elle H24, elle n'emmènerait pas mon fils à l'école... ne se lèverait qu'à 12h et ils seraient livrés à eux même ...

Si elle part vraiment pendant une semaine dois-je déposer une main courante à la gendarmerie pour abandon du domicile et abandon des enfants ?

Mon but n'est pas de la dénigrer mais vraiment de m'assurer que mes enfants soient en sécurité.

Par kang74

Ce pourquoi l'aide d'un avocat vous est indispensable .

Pour ne pas faire des erreurs niveau arguments (vous voyez que cela peut se retourner contre vous) pour faire les bonnes demandes avec les bons arguments .

Il faut des justificatifs probants (si vous avez accès à certains documents par exemple) que ce soit pour le fait que vous occupiez des enfants ou qu'elle ne soit pas apte .

La garde alternée étant la norme, sans rien dans votre dossier, il serait étonnant que vous ayez la résidence habituelle ... Surtout en travaillant de nuit (qui s'occupera des enfants ??) !

Donc oui, notre rôle est quand même de vous avertir, que sans l'aide d'un avocat, il y a peu de chances d'avoir la résidence habituelle des enfants et zéro chance que si cela arrive elle n'ait pas le droit à avoir des DVH .

Abandon de domicile ? Abandon des enfants ?

Déjà un abandon de domicile ne concerne que les gens mariés et même mariés , on peut prendre des vacances ailleurs , sans son conjoint pendant une semaine !!

Et les confier au père , n'est pas un abandon d'enfant (sinon y aurait une tripotée d'enfants " abandonnés)

Vous voyez , c'est pour des erreurs d'appréciation telle que celles ci, qu'un avocat est nécessaire .

On peut être légitime pour une demande , sans que celle ci soit entendue car on fait des erreurs qui profiteront à la partie adverse .

Un jugement cela ne se change pas comme celà, même avec l'appel quand on a saboté la première instance ...

Un avocat évite celà .

Par kang74

Un conseil qui s'impose ...

Partir à 800km passer une semaine avec un copain ,ne vous regarde pas .

Partir à 800 km avec vos enfants , si .

Sachant que sans jugement elle a le droit de le faire , je vous conseille VRAIMENT de ne pas prendre celà à la légère .

Vous pouvez déjà anticiper en informant (LRAR) les établissements scolaires que vous vous opposez à la radiation des enfants sans votre accord (car elle peut le faire)

Cela évitera les mauvaises surprises .

En ce moment, elle néglige ses enfants : et c'est à votre avantage .

Comme il est à votre avantage qu'elle ait un jour l'idée de partir rejoindre quelqu'un loin des repères des enfants si tant est que vous ayez fait ce qu'il faut AVANT ;

Comme déjà dit , ce sont les erreurs des parties qui leur nuisent : éviter d'en faire et profiter des siennes ...

Par Isadore

Bonjour,

Une question toute simple : elle compte demander la résidence des enfants ?

Si vous la voulez et qu'elle ne la réclame pas, le juge ne va pas lui imposer d'avoir les enfants contre son gré. Le souci va être de l'empêcher d'avoir un DVH.

Ne pas bien s'occuper de ses enfants (et se lever tard) n'implique pas forcément un danger pour eux. Des parents qui se lèvent à midi, il y a en a des pelletés, ils ne sont pas forcément dangereux.

De même, les parents qui laissent l'autre se débrouiller seul avec les enfants, c'est courant. Ce sont plus fréquemment les pères qui laissent les enfants à la mère, et on ne leur retire pas leurs droits pour autant (quand bien même ils ne partent pas une semaine, mais plusieurs mois sans mettre un orteil à la maison). En tout cas, la tendance à la négligence, bien que très pénible pour les enfants et le parent qui assume n'empêche pas l'autre d'avoir des droits.

Si vous avez la résidence principale, et que Madame aura un DVH, vous aurez à cet égard un devoir et elle un droit. Elle sera en mesure d'exiger d'avoir les enfants conformément au jugement, mais pourra vous poser librement des lapins en vous laissant vous débrouiller au dernier moment.

Quel âge ont vos enfants ?

Je suis aussi d'avis qu'il faut voir rapidement un avocat qui vous dira ce que vous pouvez espérer, et comment mettre vos arguments en avant. Vous en avez à faire valoir.

Par Rob12

Merci pour tous vos retours!

Mon fils a 4ans et 2mois et ma fille 21 mois.

Par kang74

Donc au moins un est scolarisé ...Faites le nécessaire .

Bien évidemment en attendant vous changez vos mots de passe, (pensez à celui de votre navigateur qui les enregistre) et vous essayez que vos revenus et charges soient domiciliés sur un compte qui vous est propre .

On ne va pas se mentir, même si la mère se fout royalement de ses enfants , le simple fait d'avoir le droit aux prestations familiales parce qu'elle aurait les enfants à charge peut motiver , d'un coup, un certain instinct maternel .

Ce pourquoi il ne faut pas attendre et voir avec un avocat, car elle , elle en aura un assurément: et évitez de provoquer certaines réactions avant de s'en être protégé .

Il faut être rationnel, pour être stratégique : il va falloir faire abstraction de vos sentiments, normaux et justifiés, mais qui peuvent mettre à mal votre demande .

Et faire les bonnes demandes : il est impossible qu'elle n'ait pas le droit de prendre ses enfants dans le contexte .

Par Jeannot

Bonsoir

Ma compagne est étrangère nous vivons ensemble depuis 2019, nous avons eu deux enfants mais assez rapidement j'ai remarqué un changement de comportement. Déjà elle a voulu un deuxième enfant car au premier nous nous sommes installés ensemble après le début de la grossesse et sa situation administrative n'a pas changé. Nous avons donc eu le deuxième enfant, elle a eu un titre de séjour de deux ans ce qui l'a fortement agacé. Elle a insisté pour que nous nous pacions en mai, je n'étais pas trop pour car son comportement à mon égard était devenu très désagréable. La semaine dernière on a eu des infos qu'elle va avoir sa carte de 10 ans et m'annonce qu'elle veut me quitter qu'elle a fait tout ça pour le titre de séjour.

Je suis désespéré je ne veux pas être séparé de mes garçons ils ont 2 et 4 ans.

Que dois je faire ?

En vous remerciant de l'aide apportée.

Vous souhaitant à tous de bonnes fêtes.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez ouvrir votre propre sujet ce sera plus simple de ne pas mélanger les 2 situations.